

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024



Publié le **26 JUIN 2024**

COMMUNE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024

DE
CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_051

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
VILOGIA _ 24 AVENUE
MARC SANGNIER _
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA
COMMUNE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT), M. TROTIGNON (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme RICHARD (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **26 JUIN 2024**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20240624-D2024_051-DE

Rapport de : Côte TOLLET

VILOGIA est un groupe privé d'immobilier social, originaire des Hauts de France. Il compte parmi les six Entreprises Sociales pour l'Habitat qui bénéficient d'un agrément national. Son patrimoine locatif est constitué de plus de 70 000 logements, répartis dans les principales zones tendues du territoire national, dont la métropole de Lyon.

A Caluire et Cuire, VILOGIA, dispose, au dernier inventaire S.R.U., de 90 logements répartis au 24-26 rue Pasteur, au 150 grande rue de Saint-Clair, et au 29 chemin de Fond Rose. Récemment, le bailleur a acquis 42 logements au 8 rue de Margnolles dans l'opération réalisée par Promoval, et 10 logements dans un programme immobilier construit par Cogedim au 40-40 bis avenue Marc Sangnier.

VILOGIA s'est également porté acquéreur de 5 logements dans un immeuble réalisé par Linéa au 24 avenue Marc Sangnier, dont 3 P.L.U.S. (2 T1 et 1 T3), et 2 P.L.A.i. (1 T2 et 1 T3).

Pour permettre l'équilibre financier de ce dernier projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale arrondie à 9 183 €, soit 4 886 € au titre des P.L.U.S. et 4 297 € pour les P.L.A.i.

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Commune à l'opération de logement social réalisée par VILOGIA au 24 avenue Marc Sangnier (3 P.L.U.S. et 2 P.L.A.i) ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière telle qu'annexée à la présente délibération ;

- DE DIRE que la dépense de 9 183 € sera imputée sur le budget de l'exercice 2024, selon le plan de compte fonction 552 nature 204182 ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 JUN 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET 26 JUN 2024

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.